

Date : **28 août 2020**Lieu : Cité de l'alternance - 11, rue Edgar Faure à **Dijon**Formateur : Céline CHEVAUCHET, **IFRIA BFC**Coût : **250 € / stagiaire**

Formation dispensée par
l'IFRIA BFC et adaptée
spécifiquement à l'accueil de ses
apprentis !

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Comprendre l'organisation de l'IFRIA BFC et de ses partenaires pédagogiques
- Accueillir et intégrer le nouvel apprenti dans l'entreprise
- Savoir transmettre son savoir
- Accompagner la progression
- Savoir utiliser le carnet de liaison dématérialisé
- Savoir dialoguer en cas de difficultés

PROGRAMME

Séquences de formation animées de nombreux exercices pratiques, mises en situation et échanges d'expérience

1. Encadrer un apprenti de l'IFRIA BFC

Présentation de l'IFRIA BFC
Rôle de l'IFRIA BFC, rôle des partenaires pédagogiques
Notions de base sur le contrat d'apprentissage

2. Accueillir et intégrer l'apprenti

Qu'est-ce qu'un apprenti ?
La génération Y et plus...
Qu'est-ce qu'un tuteur ?
Accompagner un apprenti dans l'industrie alimentaire
Préparer l'arrivée de l'apprenti
Le premier jour, la première semaine

3. Savoir transmettre son savoir

Communiquer
Donner des objectifs clairs et séquencés
Savoir s'adapter à l'apprenti

4. Accompagner la progression

Les étapes de l'accompagnement
Savoir évaluer
Guide d'utilisation du carnet de liaison dématérialisé
La visite du formateur du CFA en entreprise



Valorisation des compétences de maître d'apprentissage par la « Certification relative aux compétences de maître d'apprentissage / tuteur »

Afin de valoriser les compétences des maîtres d'apprentissage, une certification a été créée par le ministère du Travail en lien avec les partenaires sociaux. Cette certification, dont la validité est permanente, est accessible aux maîtres d'apprentissage justifiant de l'encadrement d'au moins un apprenti dans un délai datant de moins de 5 ans.

Le contenu de la formation dispensée par l'IFRIA BFC répond aux objectifs de la certification.

[Plus d'informations](#)

MODALITES PRATIQUES

Toute inscription doit se faire par écrit à l'aide du bulletin d'inscription joint. Cette inscription vaut acceptation des conditions générales mais aussi des objectifs et contenus du stage.

Deux semaines avant le début de la formation, une convocation est adressée à chaque stagiaire précisant les lieux, dates et horaires.

La formation sera assurée pour un nombre de stagiaires compris entre 3 et 10 personnes. L'IFRIA BFC se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage si l'effectif est insuffisant. Elle en informe les personnes inscrites au plus tard une semaine avant le début de la formation.

Une attestation de formation est remise à chaque stagiaire à l'issue de la formation.

Le déjeuner est offert par l'IFRIA BFC.

PRISE EN CHARGE PAR L'OPCO

L'IFRIA BFC est agréé comme organisme de formation professionnelle (n° de formateur 27 21 03628 21).

Le coût des formations peut donc être pris en charge par l'OPCO de l'entreprise si elle le souhaite. Dans ce cas, il suffit de le préciser sur le bulletin d'inscription.

Entreprise :

Adresse :

Responsable de la formation dans l'entreprise :

Téléphone :

Email :

Personne inscrite (*compléter un bulletin par stagiaire*)

Nom et prénom :

Fonction :

Email :

Votre entreprise règle directement la formation à l'IFRIA BFC

Une convention simplifiée de formation professionnelle est établie en double exemplaire entre l'IFRIA BFC et votre entreprise. Une facture sera émise à l'issue de la formation.

Votre entreprise souhaite que la formation soit prise en charge par son OPCO

Une convention simplifiée de formation professionnelle est établie en triple exemplaire entre l'IFRIA BFC et votre entreprise. Une facture sera adressée directement à votre OPCO, accompagnée des feuilles de présence.

Nom de l'OPCO :

Adresse :

.....

Tél. :

Personne référente :

Date, signature, et cachet de l'entreprise

A retourner à IFRIA BFC
11 rue Edgar Faure - 21000 Dijon
Email : c.chevauchet@ifria-bfc.fr